

APPLI MOBILE PRÉF. POLICE

DÉCOUVREZ LE SIMULATEUR DE CRUE !

La préfecture de Police propose aux usagers d'Île-de-France un nouveau service pratique intégré à son application mobile Préf. Police : un simulateur de crue.

1. GÉOLOCALISEZ-VOUS...

Le module de simulateur de crue nécessite que vous activiez la localisation de votre téléphone ou tablette.

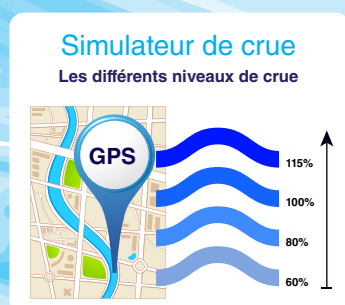
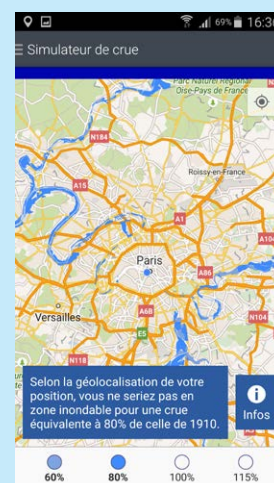
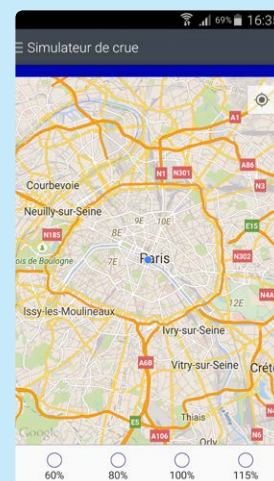
2. DÉCOUVREZ SI VOUS ETES EN ZONE INONDABLE

Dès cette activation, le module vous informe si vous êtes en zone inondable et pour quel pourcentage (celui-ci correspond à un ratio calculé pour une crue équivalente à la crue de référence historique de 1910).

3. ET CHOISISSEZ VOTRE POURCENTAGE !

Si vous êtes en zone inondable, un pourcentage (60%, 80%, 100% ou 115%) vous est précisé : 100% étant équivalent au niveau de la crue de 1910, 115% dépassant le niveau de cette crue de référence. Faites apparaître les autres ratios ! Vous visualiserez ainsi les différents niveaux de crue (par dégradés de bleu) aux alentours et en Île-de-France.

Cette représentation simplifiée du phénomène d'inondation permet de faciliter la préparation à la gestion de crise.



Testez le simulateur de crue de l'application Préf. Police* !

 * en téléchargement sur Google Play et sur l'App Store.